
12.07.2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Une nouvelle structure tarifaire est sur le point d'être mise en place en psychiatrie.

Dans la loi sur l'assurance-maladie, le Parlement a demandé aux partenaires tarifaires d'élaborer de nouvelles structures tarifaires en lien direct avec la prestation fournie. Après l'introduction, en 2012, des forfaits par cas SwissDRG pour les traitements hospitaliers aigus, grâce à la structure tarifaire TARPSY, il existe désormais aussi un tarif adapté à la psychiatrie.

SwissDRG SA a élaboré une nouvelle structure tarifaire pour la psychiatrie, TARPSY. Cette nouvelle structure tarifaire tenant compte du degré de gravité de la maladie, elle répond aux exigences du législateur portant sur la mise en lien avec la prestation fournie. TARPSY 1.0 classe les cas de patients par groupes de coûts psychiatriques (PCG) en fonction du diagnostic principal, de l'âge, du degré de gravité de la maladie et des diagnostics secondaires. Les montants des forfaits journaliers servant de rémunération varient suivant ces groupes. Les forfaits journaliers appliqués jusqu'ici uniformément avaient tous le même montant et ne tenaient pas compte de l'intensité du suivi nécessaire.

SwissDRG SA préconise d'appliquer la nouvelle structure tarifaire à la psychiatrie de l'adulte à partir du 1^{er} janvier 2018. Pour l'instant, la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent doit être facturée suivant l'ancien tarif. Elle a déposé une demande dans ce sens au Conseil fédéral.

Dans un contrat de structure tarifaire, les partenaires tarifaires se sont désormais accordés sur un monitoring obligatoire de la phase de mise en place. Cela permet de mettre en évidence, pendant cette période de lancement, les conséquences inattendues et non justifiées sur l'ensemble des prestations fournies en Suisse, ou sur la situation de la rémunération des différents hôpitaux et cliniques ou des groupes d'hôpitaux ou de cliniques, et d'atténuer leurs implications sur les fournisseurs de prestations et les financeurs, grâce à des mécanismes de compensation appropriés.

La nouvelle structure tarifaire de la psychiatrie doit contribuer à un financement plus juste, donc à une organisation plus efficace des soins de santé en Suisse.

Informations :

SwissDRG SA

Président du Conseil d'Etat Dr Christian

Rathgeb

Président du Conseil d'administration CDS

Chef du département de la justice, sécurité
et santé du canton des Grisons

Tél. : 081 257 25 13

Dr Simon Hölzer

Directeur SwissDRG SA

Haslerstrasse 21

CH-3008 Bern

Tél. : 031 310 05 50

E-Mail : simon.hoelzer@swissdrg.org